

Veille financière à destination des communes

IDENTIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENTS MOBILISABLES PAR LES COMMUNES

Ce document a pour objet de vous transmettre de l'information et ne peut en aucun cas donner suite à un accompagnement dans la rédaction des demandes de financement.

DETR – PRIORITE 2-1

L'objectif de cette fiche est de permettre aux communes lauréates ou ayant un projet éligible à la priorité 2-1 de la DETR de prendre connaissance d'un panel de dispositifs financiers auxquelles elles pourraient répondre dans l'optique de boucler leurs plans de financements.

Si vous souhaitez bénéficier de la veille financière développée par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, vous pouvez vous inscrire auprès de l'ADM64.

Sommaire

- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- ACTEE
- ADEME
- Banque des Territoires
- Europe

Rappel de la Priorité 2-1

Travaux concernés

Construction, réhabilitation, extension et accessibilité des bâtiments scolaires et périscolaires (CLSH, crèches, cantines, halte garderies)

Collectivités concernées

Toutes collectivités

Conditions particulières

N/A

Taux

De 20% à 40%

Bâtiments scolaires et périscolaires : plafond de 800 000 € HT pour les projets communaux et déplafonnement pour les projets à dimension intercommunale

Travaux exclus

Réseaux, voirie, mobilier (tables, chaises, jeux d'enfants), travaux dans les écoles privées, travaux dans les bâtiments pris ou mis en location (hors bail emphytéotique)

Veille financière à destination des communes

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Les dispositifs financiers du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ne sont pas cumulables entre eux.

Règlement d'Aide aux Communes

Le Département poursuit son soutien financier pour les travaux de rénovation, réhabilitation et extension liés à un projet de rénovation/réhabilitation dans le cadre du maintien des bâtiments communaux et des services à la population qui y sont liés. Les travaux neufs peuvent être éligibles sous conditions particulières (Cf. annexe 4 du Règlement).

- Les catégories concernées sont : Enfance, Bâtiments scolaires.

Il est à noter que les communes qui s'engagent dans la démarche Manger Bio & Local 64 peuvent bénéficier d'un financement des équipements de la cuisine, en complément du financement des travaux.

- Contact : reglement-communes@le64.fr / 05 59 11 44 37
- **Lien vers le dispositif**

Ingénierie départementale – Volet technique

Les communes peuvent bénéficier d'un accompagnement technique des services départementaux sur les projets inscrits dans les thématiques suivantes :

- Bâtiments civils et culturels : fiche 1-03 du guide de l'ingénierie 2020
- Restauration collective : Aménagement d'un service : fiche 7-05 du guide de l'ingénierie 2020

Les communes souhaitant bénéficier d'un accompagnement sur les possibilités de financements européens sur leurs projets peuvent saisir les services du Département par le biais de la fiche 7-02 Financements européens du guide de l'Ingénierie départementale.

- Contact : ingenierie64@le64.fr / 05 59 11 40 39

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

L'objectif est de favoriser la collecte et le tri des déchets.

Le dispositif n'étant que peu documenté, il conviendra de valider avec les services de la Région que les investissements liés au tri des déchets de restauration collective sont éligibles.

- Contact : Utiliser le formulaire de contact (voir lien vers le dispositif)
- **Lien vers le dispositif**

ACTEE

Démarche ETRIER

La démarche ETRIER repose sur deux piliers :

- Une mise à disposition de cahiers des charges-types et d'outils d'aide au lancement des marchés, via notamment une cellule de soutien ACTEE.
- Un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) dédié aux communes rurales isolées.
 - Contact : **Bastien PITOU** : b.pitou@fncr.asso.fr
 - **Lien vers le dispositif**

Veille financière à destination des communes

ACTEE CUBE.Ecoles

Cube.Ecoles permet aux collectivités et aux établissements scolaires de bénéficier d'outils et d'instruments de mesure, de prestations de formation, d'animation et de réunions collectives pour mettre en place ou renforcer des actions pédagogiques et de sensibilisation autour de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Les parties prenantes bénéficieront, via une prise en charge gratuite dans le cadre du programme ACTEE :

- D'un accompagnement sur la réalisation d'un pré-diagnostic, de formations liant technique et accompagnement au changement, de ressources pédagogiques, et d'une mise en réseau des écoles pour échanger sur les bonnes pratiques, lors de la première année de concours.
- D'un accès à un espace candidat regroupant les ressources nécessaires, et d'un calcul et un suivi des économies d'énergie sur la durée du challenge (5 ans).

Date limite de dépôt des dossiers : 31 décembre 2023

- Contact : cube.ecoles@cerema.fr / cube.s@ifpeb.fr
- **Lien vers le dispositif**

ADEME

ADEME : Fonds Chaleur

Le fonds sert à financer la création d'une chaufferie biomasse, une géothermie assistée par pompe à chaleur, le solaire thermique très basse température.

- **Lien vers le dispositif**

Au vu de la nature des projets déposés, un focus plus détaillé pourra être fait sur les dispositifs liés aux études :

- Aide aux études de réseaux de chaleur et de froid
- Financement étude de faisabilité chaufferie biomasse
- Financement d'une étude de faisabilité d'installation solaire thermique
- Financement d'une étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale
- Financement d'une étude de faisabilité en géothermie de surface
- Aide au test de réponse thermique de terrain (géothermie)
- Études préalables à la construction d'une installation de méthanisation
- Financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une chaufferie biomasse

Et sur les dispositifs liés aux investissements :

- Réseau de distribution de chaleur et de froid
- Production d'eau chaude solaire thermique en métropole
- Pompe à chaleur (PAC) solaire pour la production d'eau chaude
- Système solaire combiné (SSC)
- Géothermie de surface
- Géothermie profonde
- Boucle d'eau tempérée géothermique
- Récupération de chaleur fatale
- Biomasse énergie
- Contrat de développement EnR
- Approvisionnement biomasse

Veille financière à destination des communes

Conseil en énergie partagé (CEP)

Le service de Conseil en énergie partagé consiste à mettre en commun, à l'échelle d'un territoire pour les communes de moins de 10 000 habitants, les compétences en énergie d'un technicien spécialisé.

- **Lien vers le dispositif**

AAP Grandes installations solaires thermiques

L'ADEME lance un nouvel appel à projets destiné aux collectivités, entreprises, maîtres d'ouvrages publics ou privés, pour aider le développement des projets solaires thermiques de grande taille production.

Pour avoir des informations sur le contenu de cet appel à projets, contact uniquement par mail aap.st@ademe.fr avec la mention « AAP GIST 2021 » dans l'objet.

- Contact : nouvelle.aquitaine@ademe.fr / 05 56 33 80 00

Réemploi, réduction et substitution des emballages et contenants, notamment plastiques à usage unique

L'ADEME peut vous aider à financer des études et expérimentations préalables à un investissement ainsi que des investissements.

Les études et expérimentations peuvent être aidées jusqu'à 70 %. L'aide aux investissements peut aller jusqu'à 55 %.

- **Lien vers le dispositif**

La référente régionale « Territoires durables » de l'ADEME pour le 64 est : **Elsa PHELIPPEAU**
elsa.phelippeau@ademe.fr / 05 49 50 12 12

Veille financière à destination des communes

Banque des Territoires

Ingénierie territoriale de la rénovation énergétique des bâtiments publics

- Accompagnement dans la définition d'une stratégie énergétique du patrimoine public
- Accompagnement de l'élaboration de stratégies énergétiques dédiées aux bâtiments scolaires

Offre d'ingénierie :

- Des interventions de consultants experts sur site financées à 100% par la Banque des Territoires pour mener les études amont aux travaux de rénovation (appui méthodologique à l'élaboration de stratégies de transition énergétique du patrimoine public)
- Le cofinancement d'études d'ingénierie territoriale dans la limite de 50% du montant TTC de l'étude
 - **Lien vers le dispositif**

Dispositifs en lien avec le programme « fabrique de l'école de demain »

Conseil en stratégie patrimoniale relative aux bâtiments scolaires

- Accompagnement pour définir votre politique patrimoniale concernant les bâtiments éducatifs
- Identification des priorités de modernisation en tenant compte de l'ensemble des enjeux liés à la création de l'école de demain
- Interventions de consultants experts sur site financées à 100%
- Cofinancement d'études d'ingénierie territoriale dans la limite de 50% du montant TTC de l'étude
 - **Lien vers le dispositif**

Financer vos projets de construction, rénovation et transformation des bâtiments éducatifs

- Edu Prêt

Une offre de prêt dédiée aux projets de construction, rénovation et transformation des bâtiments de la crèche à l'université. Votre projet concerne tout type d'opération visant à construire, rénover, transformer des bâtiments éducatifs (de la crèche à l'université) et notamment les projets au service de l'école de demain visant à la gestion active du parc immobilier éducatif.

- **Lien vers le dispositif**

Contact Directrice Territoriale : **Geneviève PUYAU** : genevieve.puyau@caissedesdepots.fr
05 59 16 11 10 / 06 07 33 42 35

Veille financière à destination des communes

Europe

En parallèle de ce service, il est proposé deux sources de financements européens pouvant financer des projets éligibles à la DETR.

Axe 2 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 de la région Nouvelle-Aquitaine relatif à la transition énergétique et écologique

Objet de la mesure 2.1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Les modalités de mise en œuvre de la mesure sont en cours d'écriture.
- Automne 2022 : lancement de l'appel à projets par les services de la région Nouvelle-Aquitaine

Les informations relatives aux deux points ci-dessus seront communiquées dès que possible, mais les services instructeurs de la région pourront apporter des renseignements techniques en amont de la publication officielle.

- Contact : **Isabelle VEVERT**, Chargée de mission Efficacité énergétique des bâtiments :
isabelle.vevert@nouvelle-aquitaine.fr / 05 49 55 68 98

Volet territorial des fonds européens (FEDER OS 5, LEADER, FEDER Pyrénées, FEAMPA territorialisé)

Objet : Le volet territorial des fonds européens mis en place par la région Nouvelle-Aquitaine consiste à affecter à un territoire constitué en Groupes d'Action Locale (GAL), une partie des crédits européens des programmes suivants qui lui sont délégués :

- Les fonds FEDER - Axe 5 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 de la région Nouvelle-Aquitaine relatif aux défis économiques, sociaux et environnementaux des territoires
- Les fonds LEADER
- Les fonds FEDER Pyrénées
- Les fonds FEAMPA
- La date de sélection des premiers projets se fera fin 2022 / début 2023.

Pour toute la période 2021-2027, 4 Groupes d'Action Locale (GAL) bénéficiant des enveloppes financières, seront en charge de l'animation de ce volet sur le département.

	FEDER OS 5	LEADER	FEDER Pyrénées	FEAMPA
GAL Grand Pau	3 715 093 €	1 384 279 €	Non concerné	Non concerné
GAL Oloron, Haut Béarn, Pays de Nay	1 731 283 €	962 441 €	2 415 943 €	Non concerné
GAL Lacq Orthez, Béarn des gaves	1 653 585 €	1 173 653 €	17 720 €	Non concerné
GAL Pays basque	4 979 436 €	1 634 109 €	3 566 337 €	1 000 000 €

Veille financière à destination des communes

CONTACTS		
GAL Grand Pau	Marion LLORACH Animatrice du programme LEADER et coordinatrice du futur volet territorial m.llorach@pays-de-bearn.fr 05 59 11 50 56	Teixa IHIDOY Gestionnaire du programme LEADER et coordinatrice du futur volet territorial t.ihidoy@pays-de-bearn.fr 05 59 11 50 56
GAL Oloron, Haut Béarn, Pays de Nay	Maryline AUGAREILS leader@hautbearn.fr 05 64 19 01 56	Bernard CHOY choy.ccva@wanadoo.fr 07 77 14 30 21
GAL Lacq Orthez, Béarn des gaves	Laurent CHARRIÉRAS Agent de développement local et Animateur LEADER leaderlobg@pays-de-bearn.fr 05 59 11 50 56	
GAL Pays basque	Mylène LARRIEU Chargée de mission Europe / Stratégie Territoriale Intégrée Pays Basque m.larrieu@communaute-paysbasque.fr 06 12 03 20 72	Emmanuelle YOHANA Chargée de mission Volet Montagne FEDER et LEADER e.yohana@communaute-paysbasque.fr 06 73 78 97 87

En attente de réouverture en 2023

Nouveau Bauhaus européen

Il s'agit d'un nouveau programme européen décliné en plusieurs appels à projets dont trois ont pour objet de financer de l'assistance technique aux communes :

- Soutien aux initiatives locales du Nouveau Bauhaus Européen (FEDER)
- Les actions favorisant la participation des citoyens
- Co-création d'espaces publics via l'engagement citoyen

La première édition de ces appels à projets s'est clôturée en mai 2022 et leur récurrence annuelle n'a pas été communiquée. Les informations relatives à ces dispositifs seront communiquées ultérieurement.